

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°28/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY.

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT.
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	5
Votants	16

Objet : Accueil en résidence d'auteurs dans le cadre de la Résidence XR Creative 2026

Par délibération n°06/2026 du 10 février 2026, le Comité Syndical a validé la mise en place de la 4^{ème} saison de la résidence XR CREATIVE par Magelis et le Cnam-Enjmin, l'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques du Conservatoire National des Arts et Métiers, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Pour rappel, la résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

Parmi les seize dossiers reçus, le jury d'experts a sélectionné 4 auteurs qui seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 6 au 24 juillet 2026 :

- **Raphaëlle Brissette** pour *Feu bleu*.
Expérience VR entre thriller et dilemme moral, *Feu Bleu* vous immerge dans une expérience en réalité virtuelle et son spatialisé, où miser sur le malheur des autres et son propre malheur devient un jeu.

- **Jérôme Blanquet** pour *L'accordeur d'âme*.
Expérience VR à la première personne où la musique sert de passage entre le monde réel et un espace intérieur. L'objectif est de créer une expérience sensorielle et introspective où la musique devient un outil de dévoilement intérieur
- **Lorenzo Carly** avec *Nowhere to belong*.
Enquête documentaire interactive en VR le but étant d'explorer la part invisible de la guerre en Ukraine, le processus de *dérussification* et de mettre en exergue le combat que mènent les Ukrainiens au jour le jour pour la survie de leur identité.
- **Rémi Sagot-Duvauroux** avec *Le rêve de l'automate*.
Spectacle immersif et participatif croisant théâtre, réalité virtuelle et intelligence artificielle. À l'intérieur du "cerveau" d'une machine révolutionnaire, les spectateurs deviennent les ouvriers de l'avidité onirique de l'IA générative.

Durant leur résidence à Angoulême, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels des industries créatives d'Angoulême et bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : gamedesign, son, conception visuelle, programmation ou ergonomie.

Ils recevront également chacun une indemnité de 3 000 euros.

En mars 2027, ils seront invités à participer à Immersivity qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de pitcher leur projet à des producteurs.

Un projet de convention entre chaque auteur et Magelis a été établi afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra par ailleurs en charge directement ou par remboursement les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de déplacement, d'hébergement et autres frais divers des auteurs sélectionnés et des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants invités au titre de l'édition 2026 de la résidence XR CREATIVE ;
- autorisent Madame la Présidente à signer les conventions entre chaque auteur sélectionné et Magelis prévoyant le versement de la bourse de 3 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

